

COMMUNIQUÉ DE SOPHIE PANTEL, DÉPUTÉE DE LA LOZÈRE RELATIF À LA PROPOSITION DE LOI DU RASSEMBLEMENT NATIONAL ABROGEANT LA RÉFORME DES RETRAITES

Comme beaucoup, après avoir voté la recevabilité en bureau de l'Assemblée nationale, je me suis interrogée sur la conduite et le vote à tenir au regard des attentes immenses de nos concitoyens de voir cette dernière réforme des retraites (qui a mis des millions de personnes dans la rue) abrogée. J'ai donc commencé à lire le contenu de la proposition de loi pour me faire une idée.

Sur le fond plusieurs éléments m'ont interrogé :

- Le RN abroge en effet l'amélioration du dispositif "carrières longues" prévue par la réforme de 2023, qui permet à ceux ayant commencé à travailler jeune de partir tôt à la retraite. et supprime la surcote de pension de retraite accordée aux mères qui ont à travailler tardivement.
- Cette PPL est la plus chère de toutes les PPL déposées par la gauche et jusqu'à présent : un plan de financement reposant sur un prix du paquet de cigarette à 30 euros
- Après avoir été totalement absent de la mobilisation et du débat parlementaire contre la retraite à 64 ans, le RN a tergiversé pendant toute la campagne des législatives sur ce sujet, Jordan Bardella allant jusqu'à proposer la retraite à 66 ans comme son allié Eric Ciotti.
- Sa contre-réforme - qui prévoit de fixer l'âge de départ à la retraite en fonction de l'âge d'entrée sur le marché du travail - ne prend pas réellement en compte la pénibilité des métiers et supprime tous les trimestres validés avant le premier emploi stable (ex. : petits boulots, stages, etc.). Enfin, elle désinciterait à suivre des études longues, et est donc une aberration économique.

C'est donc un mensonge social.

Puis je me suis interrogée sur la possibilité pour que cette PPL aboutisse et je peux dire qu'il s'agit d'**un mensonge institutionnel.**

En effet, rappelons une réalité institutionnelle : la proposition de loi du Rassemblement nationale est examinée le 31 octobre en première lecture à l'Assemblée nationale. C'est-à-dire que même si elle était adoptée, elle n'entrerait pas en vigueur le lendemain. Il n'y aura pas d'abrogation de la réforme des retraites au 1er novembre.

Pour entrer en vigueur, un texte de loi a en effet besoin d'être examiné à l'Assemblée nationale et au Sénat, d'aller au bout de la "navette" parlementaire. Or, le RN ne disposant pas de groupe au Sénat, il n'a aucun levier pour y assurer l'examen de sa proposition de loi. C'est donc un coup de communication sans lendemain.

Enfin cette PPL est un mensonge politique car

Si le Président de la République avait nommé la gauche à Matignon, nous aurions déjà mis à l'ordre du jour de l'Assemblée nationale un projet de loi abrogeant la réforme des retraites. Or, c'est le RN qui a poussé pour la nomination de Michel Barnier et ses ministres macronistes.

Le premier rendez-vous parlementaire pour abroger la réforme des retraites, c'est donc la motion de censure contre le gouvernement de Michel Barnier. En refusant de voter la censure, le Rassemblement national permet la poursuite de la politique d'Emmanuel Macron.

Nous restons mobilisés sur ce dossier et plutôt que de mentir à nos concitoyens, **nous proposons un plan d'actions en trois parties**

1. Nous proposerons en octobre une abrogation de cette réforme lors de l'examen du budget de la Sécurité sociale (PLFSS). Le budget de la Sécurité sociale sera examiné avant la niche du RN et fera toute la "navette parlementaire" avant la fin de l'année, il est donc le seul véhicule législatif adéquat pour tenter d'abroger cette réforme.

2. Si le gouvernement mettait fin aux débats sur le PLFSS en utilisant le 49.3, nous utiliserons la première journée réservée ("niche") à un groupe de gauche à l'Assemblée nationale afin de faire voter une proposition de loi d'abrogation de la réforme des retraites commune à la gauche.

3. En lien avec nos collègues sénateurs, nous pourrions ensuite inscrire cette proposition de loi dans une journée réservée à l'un des trois groupes de gauche au Sénat au début de l'année 2025. Grâce à sa présence à l'Assemblée et au Sénat, seule la gauche peut permettre à une proposition de loi abrogeant la réforme des retraites d'entrer définitivement en vigueur.

La politique implique de la constance et de la cohérence.

En agissant ainsi je pense que nous restons fidèles à notre ligne de conduite et au front républicain, je voterai contre cette PPL pour toutes les raisons évoquées.